



GRANDE-SYNTHE

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

GRAVELINES

SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

CRAYWICK

Echelle 1/5000 e
0 250 500
Mètres

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement écrit du PLUHD (dispositifs communs applicables à toutes les zones).

Sources des données :
GDFM Castare
CID PLUHD,THNS,Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
Portes de la Mer - BP 8530
59086 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

**PLAN DE STATIONNEMENT
Loon-Plage
Plan 2/3**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martiel BEYAERT

